

Groupe scolaire André Philip
69003 Lyon
0478950803
prim3.philip@mairie-lyon.fr

Lyon, le 2 Septembre 2025

Chers parents,

Vous trouverez dans le cahier de liaison les documents de rentrée **à lire avec attention, à compléter et/ou à signer par les 2 parents** (sauf situation monoparentale/tuteur).

Merci de nous retourner au plus vite

- La fiche de renseignements pré-remplie
 - ⇒ **utiliser un stylo de couleur rouge pour toute modification**
 - ⇒ **la communication avec les familles étant primordiale, il est indispensable d'avoir les numéros de téléphone et les adresses mail à jour**

Pour les élèves de maternelle, merci de remplir les documents que vous avez reçus dans l'enveloppe et les rapporter rapidement.

- Votre participation à la coopérative scolaire
- Une attestation d'assurance scolaire **responsabilité civile** (qui couvre les dommages causés à autrui) et **responsabilité individuelle corporelle** (qui couvre les dommages subis).

La MAE propose cette assurance scolaire si vous n'en disposez pas déjà dans votre contrat familial.

Organisation :

Directrice : Mme BALUSSAUD

Classes / Enseignantes :

Classe des PS : Mme BALUSSAUD et Mme VALLEE

Classe des MS /GS 1 : Mme PHAN et Mme VALLEE

Classe des MS/GS 2 : Mme PERRAUD

Classe des GS/CP: Mme DEPRIESTER

Classe des CP/ CE1: Mme NICOLAS

Classe des CE1/CE2 : Mme GOUTTEBROZE

Classe des CE2 : Mme WEBER

Classe des CM1 : Mme LOPEZ

Classe des CM1/ CM2 : Mme REYNIER TISSOT

3 ATSEM (Agents territoriaux spécialisés en école maternelle)

2 AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap)

Équipe médico-sociale :

Médecin scolaire : Dr FERRAJU et HIDALGO (PMI) pour la maternelle

Infirmière scolaire : Mr Vincent MANECHER : 0666801854

Psychologue scolaire : Mme THOME

Assistante sociale : Mme PONCELET

Responsable des temps périscolaires (ALAE) : Mme DUPONT : 0662224186

Les représentants de Parents d'Elèves (RPE) :

Les RPE sont élus par les parents d'élèves chaque année au mois d'octobre. Les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les enseignants et la direction d'école.

Les parents souhaitant se porter candidats peuvent le signaler à la directrice dès maintenant.

Il nous faut au minimum 10 parents.

Des parents élus de l'an dernier pourront vous expliquer leur rôle et répondre à vos questions lors des réunions de classe de début d'année.

Modes de communication :

Mme BALUSSAUD, directrice de l'école, est déchargée **les lundis et mardis**. Vous pouvez la contacter par mail : prim3.philip@mairie-lyon.fr, par téléphone, les jours de décharge : 0478950803 ou prendre un rendez-vous. Elle a en charge la classe des PS les jeudis et vendredis.

Le cahier de liaison est un lien entre les familles et l'école. Vous devez le consulter régulièrement, **tous les documents doivent être signés** après en avoir pris connaissance. Votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

En cas d'absence de votre enfant, merci de nous envoyer un mail ou de nous appeler **le matin** par téléphone. Laissez un message sur le répondeur si vous n'arrivez pas à nous joindre. Puis confirmez par écrit en utilisant l'adresse mail de l'école. Si besoin, fournir un certificat médical.

Les demandes d'absences prévisibles pour convenance personnelle au cours de l'année scolaire sont soumises à une autorisation de l'inspecteur d'académie. Un courrier doit donc être transmis au moins un mois avant l'absence prévue.

Horaires de l'école (temps scolaire) :

A partir de 3 ans, la fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h15 à 16h45**

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents avant l'ouverture de l'école. L'accueil a lieu 10 minutes avant le matin et l'après-midi.

En maternelle, merci de respecter également ces horaires et **d'arriver à l'école entre 8h20 et 8h30**. Pour faciliter la sortie, les portes sont ouvertes à 11h50 et 16h35.

A partir du CP, si l'enfant n'est pas inscrit en accueil de loisirs, il est sous la responsabilité de ses parents **à 16h45**.

L'accueil des retardataires est rendu particulièrement compliqué ; merci de respecter ces horaires (ouverture via un interphone, obligeant une enseignante à se déplacer).

Matériel

Chaque élève doit toujours être en possession de son petit matériel individuel marqué à son nom.

Beaucoup trop de vêtements sont perdus chaque année dans l'école : **bien veiller à indiquer le nom, prénom et la classe de votre enfant.**

Réunions de rentrée :

Nous vous communiquerons prochainement les dates et les modalités de l'assemblée générale et des réunions de classe. Nous pourrons alors répondre à toutes vos questions.

Coopérative scolaire

La coopérative sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe.

L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. Cette année, la cotisation s'élève à 20 € par enfant.

Elle est à régler à l'enseignant de votre enfant, en début d'année scolaire, par chèque ou espèces.(ordre : OCCE)

Coéducation

Pour faciliter la concentration nécessaire aux apprentissages et aux activités scolaires, merci de bien veiller à :

- Équilibrer et consolider le petit déjeuner de votre enfant,
- Assurer une bonne qualité de sommeil grâce à un rythme régulier de coucher **tout au long de la semaine.**
- Limiter l'exposition aux écrans.

Tout au long de l'année, plusieurs dispositifs permettent de proposer des enseignements adaptés aux élèves plus en difficulté (APC, PPRE, PAP, stages de remise à niveau...). Entretiens avec les familles et réunions d'équipes éducatives permettent de les mettre en œuvre

Organisation du temps périscolaire

Mme BALUSSAUD et Mme DUPONT sont responsables de l'organisation et de la gestion de ce temps.

Les inscriptions ou les modifications de planning pour **la restauration scolaire** se font en ligne sur le CDDA ([Commande et décommande de repas scolaires | Ville de Lyon](#)) ou en cas de difficultés auprès du référent coéducation de proximité :

Mme BALUSSAUD prim3.philip@mairie-lyon.fr tél : 04 78 95 08 03

- Restauration scolaire
- Afin que les repas ne soient pas facturés, pensez-bien à les décommander sur le site du CDDA
- Pensez à bien mettre à jour le Dossier Administratif commun sur le CDDA et actualiser les vaccins
- Garderie (matin)

Mme BALUSSAUD est garante de l'organisation des garderies du matin en maternelle et en élémentaire .

Tous les matins à partir du 2 Septembre, sur inscription préalable, une garderie gratuite est proposée de 7h50 à 8h20. Pour inscrire votre enfant sur ce temps, vous devez le faire auprès de madame BALUSSAUD.

Accueil de loisirs (midi/soir)

Madame DUPONT est garante de l'organisation du temps de pause méridienne (12h-14h15), et du temps d'accueils de loisirs PEPS.

En cas de modification du planning initial que vous avez enregistré auprès des services de la Ville de Lyon, **n'oubliez pas de prévenir l'enseignant de votre enfant par le biais du cahier de liaison et madame DUPONT par mail.** C'est l'enseignant qui est chargé d'aiguiller les élèves vers la sortie de l'école ou vers la garderie à 16h45, il est important que cette information lui soit communiquée !

Toute modification du planning initial est communiquée directement à Mme DUPONT.